

Monsieur le Ministre
Ministère de l'Économie et des Finances
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Paris, le 27 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Notre pays connaît une crise sans précédent, comme de très nombreuses professions, notre secteur d'activité du commerce de détail en maroquinerie et articles de voyage prend de plein fouet les mesures qui sont, bien évidemment, nécessaires afin de protéger la santé de nos compatriotes. Cette crise se cumule au mouvement des gilets jaunes et aux grèves contre la réforme des retraites qui ont considérablement fragilisé nos ressortissants. Après une baisse de chiffre d'affaires de -3% en 2018 et de -2% en 2019 alors que la consommation des ménages a augmenté de 1,2% en 2019 (source INSEE).

Nous avons déjà attiré votre attention et celle du Premier Ministre concernant le fonds de solidarité mis en place pour les TPE, qui est une excellente mesure de soutien pour nos commerçants. Pour autant, le seuil du chiffre d'affaires à 1 million d'euros est trop faible. Vous laissez de côté les indépendants qui possèdent plusieurs établissements et qui rencontrent des grandes difficultés malgré un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros. C'est pourquoi nous redemandons de relever ce seuil à 1,5 million d'euros.

De plus, certaines aides découlent du fonds de solidarité. Un chef d'entreprise qui aujourd'hui ne bénéficie pas du fonds de solidarité, se voit exclu du report automatique des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité (ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020)

Les mesures mises en place pour soutenir nos commerçants sont loin d'être suffisantes et certaines aides devraient être accessibles à un plus grand nombre d'entreprises. Pourquoi ne pas dissocier l'accessibilité du fonds de solidarité et la possibilité de bénéficier du report de certaines factures ?

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Sophie Brenot
Vice-Présidente
FNDMV

